



# RACAR

Regroupement des associations de cadres  
En matière d'assurance et de retraite



# Info-RACAR

► Volume 20

N°6

4 décembre 2019



Prochaine  
Assemblée générale  
► 12 déc. 2019

Aquarium Qc  
10h00



## Régime de retraite du personnel d'encadrement

### - Résultats de l'évaluation actuarielle - Nouveau taux de cotisation pour 2020, 2021 et 2022

#### TAUX DE COTISATION

Retraite Québec a récemment produit une évaluation actuarielle du RRPE sur la base des données au 31 décembre 2017. Les résultats déterminent le taux de cotisation payable par les participants pour les années 2020, 2021 et 2022.

La diminution du coût de service courant de 12,82 % à 12,29 % est principalement attribuable à la modification de l'hypothèse de rendement.

Lors de la dernière évaluation actuarielle, l'hypothèse de rendement attendu pour le futur était de 5,8 %, celle-ci a été augmentée à 6 % en raison des prévisions plus élevées. Il faut ainsi mettre moins d'argent de côté pour payer la même rente à la retraite.

### Impact de la réduction du taux de cotisation sur la cotisation annuelle

#### Hypothèses :

**Salaire : 100 000 \$**

**MGA 2019 : 57 400 \$**

**MGA 2020 : 58 700 \$**

#### TAUX DE COTISATION

	RREGOP	RRPE
<b>2019</b>	10,88 %	12,82 %
<b>2020</b>		12,29 %

#### COTISATION

<b>2019</b>	9 319 \$	10 244 \$
<b>2020</b>		9 765 \$

## SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats de l'évaluation actuarielle présentent également la situation financière du régime. Un déficit de 282 millions avait été constaté lors de la dernière évaluation actuarielle. Le régime présente maintenant un surplus de 724 millions soit 10,7 % du passif du régime. Ces sommes sont conservées dans un fonds de stabilisation afin de faire face aux pertes futures. Cette amélioration de la situation financière du régime est principalement expliquée par :

- Nouvelles hypothèses actuarielles, dont l'hypothèse de rendement.
- Ecart entre l'expérience et les hypothèses pour les années 2015 à 2017, dont le rendement de la Caisse et le versement par le gouvernement des sommes découlant de l'entente sur des éléments de rémunération globale conclue en décembre 2016.
- Reconnaissance de certains gains non reconnus lors de la dernière évaluation actuarielle.



## PERSPECTIVE D'AVENIR

L'entente portant sur des éléments de rémunération globale conclue avec le gouvernement en décembre 2016 se termine le 31 décembre 2022.

Cette entente qui comprend une participation de chaque partie (cotisants, retraités et employeur) au régime de retraite a grandement amélioré la situation financière du RRPE et ramené le taux de cotisation à un niveau raisonnable.

La situation du régime demeure préoccupante puisque la question des coûts et du risque lié aux transferts du RREGOP n'est pas réglée. Si rien n'est fait, le régime sera dans 10 ans aussi vulnérable qu'il était avant l'entente de décembre 2016. Cette question demeure une priorité pour le RACAR.